

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024- 04 - 06

Séance du 9 avril 2024

Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33
Présents : 27
Représentés : 5
Absent excusé : 1

L'an deux mille vingt quatre, le neuf avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER
réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de
Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, Messieurs
CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux : Mesdames CIDALE Amandine, GENEVOIS
Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, LARLET-LOIR Evelyne,
MONTLAUR Ambre, ORSINI Christine, SZOHR Evelyne, Messieurs
AÏSA Olivier, BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, HOCQUET
Dominique, LEPACHELET Jacques, OLIVIER Dominique, PAMELLE
Yohann, PEYRARD Christian, STOPPOLANI Gilles, VALENTIN Jean-
Michel.

**AFFECTATION
DES RESULTATS**

EXERCICE 2023

COMMUNE

Etaient représentés :
Adjointe : Madame VANPEE Michèle (procuration à Madame Sabine
GIACALONE)

Conseillers Municipaux : Mesdames MANOUKIAN Astrid (procuration
à Madame Cynthia GROC), NEVIERE-MAESTRONI Mireille
(procuration à Monsieur Dominique HOCQUET), Messieurs MAUBE
Yvan (procuration à Monsieur Gilles STOPPOPLANI), ROCHE Jean-
Paul (procuration à Monsieur Christian PEYRARD).

Etait absente excusée :
Conseillère Municipale : Madame ROCHE-SANNA Corinne

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire
de séance.

Rapporteur : Monsieur LUCIANO

Vu l'Instruction comptable M 57,

Vu la consultation de la Commission des Finances en sa séance du 28 mars 2024,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique – exercice 2023 - en la présente séance,

Statuant sur l'affectation du résultat dégagé au Compte Financier Unique de l'exercice 2023,

Constatant que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de 8 425 292,31 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter ce résultat sur le budget de la Commune de la manière suivante :

Résultat de la section de fonctionnement	8 425 292,31 €
Affectation	
Section de fonctionnement	
002 Résultat de fonctionnement reporté	3 806 830,67 €
1068 Autres réserves	4 618 461,64 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Adopte par :

26 voix POUR

4 voix CONTRE (Messieurs Yvan MAUBE (procuration à Monsieur Gilles STOPPOLANI), Dominique HOCQUET, Gilles STOPPOLANI, Madame Mireille NEVIERE-MAESTRONI (procuration à Monsieur Dominique HOCQUET))

2 ABSTENTIONS (Monsieur Dominique OLIVIER, Madame Laura GENEVOIS)

L'affectation du résultat de la section de fonctionnement – Commune – exercice 2023 - ci-dessus présentée.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Philippe BARTHELEMY

Yannick GUEGUEN